

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**EXPOSÉ DES MOTIFS ET PROJET DE DÉCRET accordant au Conseil d'Etat un crédit
d'ouvrage de Fr. 9'070'000.- pour financer l'extension de l'immeuble de la Haute école
d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains.**

1. Préambule

Réunie le 10 février 2012 au DFJC, la commission était composée de Mesdames les députées Jacqueline Rostan, Sylvie Progin, Jacqueline Bottlang-Pittet, Christiane Rithener et Anne Baehler Bech, ainsi que de Messieurs les députés, Michel Rau, Martial de Montmollin, François Debluë et Jacques Nicolet, confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Etaient également présents : Mesdames Anne-Catherine Lyon (Conseillère d'Etat et Cheffe du DFJC) et Chantal Ostorero (Directrice générale de la DGES), Messieurs Philippe Pont (Chef du SIPAL) et Ruben Merino (Architecte, Chef du projet).

Les notes de séance ont été rédigées par Monsieur Cédric Aeschlimann, ce dont nous le remercions.

2. Informations du Conseil d'Etat

La Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG) d'Yverdon a acquis une très bonne réputation dans le canton de Vaud.

Située sur la commune de Cheseaux-Noréaz, la HEIG a été construite de façon à pouvoir recevoir des tranches successives de construction.

Il s'agit ici de pouvoir compléter la maison mère par une importante augmentation des surfaces afin de permettre aux équipes d'enseignants et de chercheurs, de déployer leurs activités respectives.

Site d'importance, la HEIG-VD accueille quelque 700 collaborateurs scientifiques et pédagogiques, ainsi que 1'600 étudiants en Bachelor. Le budget annuel de cette école se monte à Fr. 68 millions.

Au niveau de la recherche auprès des commanditaires, des entreprises et des tiers, la HEIG a, durant ces 10 dernières années, passé d'une offre de services et de mandats de Fr. 900'000.- à une offre de Fr. 17 millions.

3. Examen du projet de décret

Lors de l'examen du projet de décret par la commission, il a été rappelé qu'un crédit de Fr. 30 millions avait été accordé en 2011 pour la rénovation et l'isolation de ce bâtiment.

Actuellement les travaux d'études sont en cours. Ils visent d'une part, à coordonner les travaux dans des locaux en situation d'exploitation et, d'autre part, à réaliser la rénovation et l'isolation de l'enveloppe du bâtiment avec les performances attendues, tout en respectant son caractère architectural.

Les demandes d'appels d'offres et la désignation des mandataires sont également en cours.

Il est rappelé qu'un crédit de Fr. 1,7 millions avait été accordé en 2010, dans le but d'établir le projet relatif au présent EMPD ainsi qu'à sa mise à l'enquête publique. Ce crédit a été utilisé en respectant les buts précités.

Les chantiers vont donc se superposer. Tout d'abord, ils débiteront par les travaux d'extension du bâtiment, concernés par le présent EMPD et se poursuivront par les travaux de rénovation. Il est

encore précisé que cette extension représente la dernière tranche possible sur le site de l'HEIG et termine ainsi le bâtiment, comme programmé en 1970.

En matière d'évolution démographique des étudiants, cette extension permettra de répondre à court terme aux besoins actuels. Des réflexions pour parer aux besoins futurs sont en cours.

Le nombre de collaborateurs, enseignants, etc. s'activant sur le site n'étant pas très clair, il est précisé par Madame la Conseillère d'Etat qu'actuellement, quelques 700 personnes y travaillent (temps pleins et temps partiels confondus). Elles sont réparties de la manière suivante :

- administration et technique permanente : 100 personnes et 13 apprentis,
- corps professoral : 180 professeurs,
- chargés de cours : 200 personnes spécifiques au monde HES,
- collaborateurs scientifiques : 220 personnes, appuyant les projets de recherche et de développement en faveur de l'économie.

A la question de la répartition des surfaces entre les bureaux et les salles de cours, il est répondu que les 180 enseignants se partagent les 15 bureaux qui leur sont dévolus, permettant ainsi les échanges d'idées.

Des toitures plates végétalisées étant prévues, la question de l'installation de panneaux photovoltaïques est soulevée. Il nous est répondu que la commission de construction a été sollicitée par les enseignants du site pour que cette réflexion soit menée dans le cadre du projet de rénovation. Il n'est pas prévu de panneaux photovoltaïques dans le projet d'extension. En effet, ce choix a été fait en rapport à l'expression de ces toitures et en tenant compte de la continuité des toitures existantes sur lesquelles des panneaux photovoltaïques ne seraient pas facilement implantables. De plus, le panachage entre les panneaux photovoltaïques et des toitures végétalisées aurait eu un résultat peu probant selon le service compétent.

La problématique du chauffage est évoquée, celui-ci sera assuré par le raccordement sur la production de chaleur des bâtiments existants.

Le coût et le financement de cet EMPD se répartissent comme suit :

Coût total	16'200'000.-
./. Crédit d'étude accordé en 2010	1'730'000.-
./. Subside fédéral	5'400'000.-
<i>Solde du crédit d'ouvrage demandé par cet EMPD</i>	<i>9'070'000.-</i>

Rappelons au passage que le montant du subside fédéral est calculé de manière provisoire et qu'il fera l'objet d'un décompte détaillé à la fin des travaux.

La planification du début des travaux est prévue pour le mois d'avril 2012.

4. Discussion sur le projet de décret et votes

Art.1

Adopté à l'unanimité

Art.2

Adopté à l'unanimité

Art.3

Adopté à l'unanimité

5. Entrée en matière sur le projet de décret

A l'unanimité des neuf membres présents, la commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière.

Lignerolle, le 14 mars 2012.

Le rapporteur :
(signé) *Jacques Nicolet*